

COMMUNE de VILLIERS-LE-SEC

L'an deux mil vingt-six, et le vingt-cinq septembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Villiers-le-Sec, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence MEUNIER, Maire.

Présents : Laurence MEUNIER, Yann GIRARDOT, Anne-Claire VIARD, Philippe VATTANT, Sylvain ANDREOLI, Marie-France BAILLET, Guillaume GARCIA, Audrey GIRARDOT-SCHUK, Virginie GUILLAUME, Jean-Yves PETIT, Ludovic PICARD, Julien RIBEIRO.

Absentes excusées : Patricia KELLER, Donzilia BUCH

Pouvoir : Patricia KELLER à Virginie GUILLAUME

Secrétaire de séance : Anne-Claire VIARD

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Beaujolais 2026

Après plusieurs échanges, l'Association Chaumont Autosport 52 a décidé de ne pas organiser le Beaujolais Nouveau cette année. Dans l'objectif de maintenir les traditions, la Commune souhaite reprendre l'organisation de cette manifestation. Par conséquent, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le montant de la participation au Beaujolais 2026 qui se déroulera le samedi 21 novembre 2026.

Plusieurs devis sont à l'étude :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant de participation à 15 € par personne adultes et 7 € pour les enfants de moins de 6 ans.

Pâtis Communaux – Renouvellement de Bail

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des baux de location de pâtis communaux arriveront à échéance au 31 décembre 2026 et qu'il y a lieu de les renouveler. Elle propose aux membres du Conseil Municipal de les renouveler pour une période de 9 années, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Monsieur Ludovic PICARD souhaite que la Commune lui loue les parcelles cadastrées :

- Parcelle ZC 358, « Les Lambouriers » (33 a 60 ca)
- Parcelle ZD 80, « Derrière la Cour Vignot » (1 ha 77 a 30 ca)
- Parcelle ZK 14, « Champ Jobard » (1 ha 56 a 90 ca)
- Parcelle ZB 4, « Le Pré l'Essarte » (1 ha 94 a)
- Parcelle ZB 61, « Sous la Côte » (1 ha 34 a 45 ca)
- Parcelle ZH 25, « La Côte de Grille » (3 ha 43 a 60 ca)
- Parcelle ZH 57, « La Grosse Pierre » (18 a 80 ca)
- Parcelle ZD 14, « En Praigniez » (25 a)
- Parcelle ZI 45, « Voie Meunière » (6,2 a)
- Parcelle ZN 14, « Les Sillons » (4 ha 15 a)
- Parcelle ZC 38, « Le Val Louis » (4 ha 15 a)

à compter du 1^{er} janvier 2027 lesquelles seront mises à la disposition du GAEC du Levant, au sein duquel il est associé exploitant.

Monsieur Ludovic PICARD ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la Commune en tant que propriétaire transfère la gestion du bail ZC 38 du budget CCAS au budget communal. Il décide de s'engager à louer à Monsieur PICARD Ludovic les parcelles ci-dessus désignées par bail à ferme de 9 années renouvelables. Il autorise Madame le Maire à signer le bail sous seing privé qui sera rédigé dans les meilleurs délais afin d'en fixer les modalités et notamment le montant du fermage.

Convention avec l'Association Diocésaine

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que la convention avec l'Association Diocésaine pour la mise à disposition d'un local d'archivage doit être renouvelée. Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de définir les modalités de mise à disposition (loyer, durée...) et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer une convention de mise à disposition et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, décide le renouvellement de la convention de mise à disposition à titre onéreux d'un local d'archivage pour l'Association Diocésaine, d'une superficie

de 40 m² ; pour une durée de 3 ans. Il fixe à 245,14 €, un forfait annuel de mise à disposition du local. Le forfait sera révisable annuellement, conformément à l'indice des activités tertiaires de l'INSEE du deuxième trimestre de l'année en cours et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'Association Diocésaine, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Point sur l'assainissement

Madame le Maire rappelle que la compétence en matière d'assainissement a été transférée à l'Agglomération de Chaumont il y a quelques années. Au sein de l'Agglomération, chaque commune fait toutefois l'objet d'un suivi comptable distinct dans le cadre d'une comptabilité analytique.

Concernant la Commune, le budget consacré à l'assainissement présente actuellement un déficit en section de fonctionnement et un excédent en section d'investissement. Cet excédent ne peut toutefois pas être utilisé pour couvrir le déficit de fonctionnement.

Les opérations de curage des trois bassins ont représenté une dépense importante en fonctionnement, ces travaux n'ayant pas été réalisés auparavant. Les trois bassins ont désormais été curés. Le premier devra faire l'objet d'un nouveau curage en 2028, cette opération devant être renouvelée tous les cinq ans. Pour les deux autres bassins, un nouveau curage devrait intervenir dans une quinzaine d'années.

La Commune disposant d'un plan d'épandage, les boues issues du curage ont pu être épandues, celles-ci ne présentant pas de pollution.

Afin de tendre vers l'équilibre du budget et de mettre les tarifs en conformité, il est envisagé de porter le tarif de l'assainissement à 1,10 €.

Par ailleurs, l'Agglomération de Chaumont souhaite améliorer la connaissance des réseaux d'assainissement. Une étude d'envergure devrait ainsi être engagée afin de disposer d'une connaissance précise de l'ensemble du réseau, notamment des raccordements et du diamètre des canalisations.

À ce jour, les déficits des communes sont pris en charge par l'Agglomération de Chaumont. Toutefois, à l'horizon 2030-2031, celle-ci souhaite que la situation financière des différents budgets d'assainissement soit rééquilibrée.

Marche pour Octobre Rose

Dans le cadre d'Octobre Rose, la Commune organise, le 17 octobre prochain, une marche solidaire sur le circuit des lavoirs. Le départ sera donné devant la mairie.

Afin d'informer la population et de promouvoir cette manifestation, un flyer sera diffusé sur PanneauPocket ainsi que sur la page Facebook de la Commune.

Les recettes de cette manifestation seront perçues par le CCAS, puis intégralement reversées au Comité de la Haute-Marne de la Ligue contre le cancer.

Le parcours, régulièrement entretenu, fera l'objet d'une vérification quelques jours avant la manifestation afin de s'assurer de sa praticabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir échangé, approuve l'organisation de cette marche solidaire ainsi que les modalités présentées.

Cérémonie du 11 novembre

Traditionnellement, le rassemblement pour la cérémonie du 11 novembre avait lieu devant la mairie. Le cortège, autrefois constitué notamment de l'instituteur accompagné des enfants de l'école, des sapeurs-pompiers, des élus et de la population, se rendait ensuite jusqu'au monument aux morts.

Au fil des années, cette organisation a évolué, notamment avec la dissolution du corps des sapeurs-pompiers et le fait qu'une partie de la population se rend désormais directement au monument aux morts. Le maintien d'un départ du cortège devant la mairie ne paraît donc plus nécessaire.

Il est ainsi proposé que le rassemblement pour la cérémonie du 11 novembre ait désormais lieu directement devant le monument aux morts.

À l'issue de la cérémonie, un moment de convivialité sera organisé à l'école, selon les mêmes modalités que pour la cérémonie du 8 mai.

Questions et affaires diverses :

- **Conseil des Jeunes :** Les inscriptions sont closes depuis le 15 septembre. 12 enfants se sont inscrits. Une réunion sera organisée prochainement afin de réunir les jeunes conseillers et de poursuivre la mise en place du Conseil des Jeunes.
- **Bancs de l'église :** Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 19 mars 2004, le Conseil Municipal avait approuvé une modification de la disposition des bancs de l'église. Si une

nouvelle modification devait être envisagée, une rencontre préalable serait organisée avec les représentants du diocèse et le responsable des arts sacrés. Le Conseil Municipal serait ensuite amené à délibérer sur la nouvelle disposition proposée.

- **ONF** : une réunion est prochainement prévue avec l'agent ONF pour échanger sur les différents projets et les prochaines cessions de bois de chauffage.
- **Commission des fêtes** : Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un compte rendu des travaux et échanges de la Commission des fêtes.
- **Salle des fêtes** : Une réunion de la Commission de Sécurité devrait être prochainement prévue. Les différents contrôles sont en cours de finalisation.
- **Agence postale** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la prise de fonctions de Madame Annabelle BONNEMAINS au sein de l'agence postale communale.
- **Sécheresse** : Un dossier a été déposé concernant une habitation de la Commune présentant des fissures consécutives à l'épisode de sécheresse de cette année.
- **Mare près de l'étang** : La boue s'y est accumulée et doit être évacuée.
- **Chemin du Couchant** : Avec la sécheresse, le chemin s'est détérioré.

Villiers-Le-Sec, le 25 septembre 2026
Le Maire, Laurence MEUNIER.

